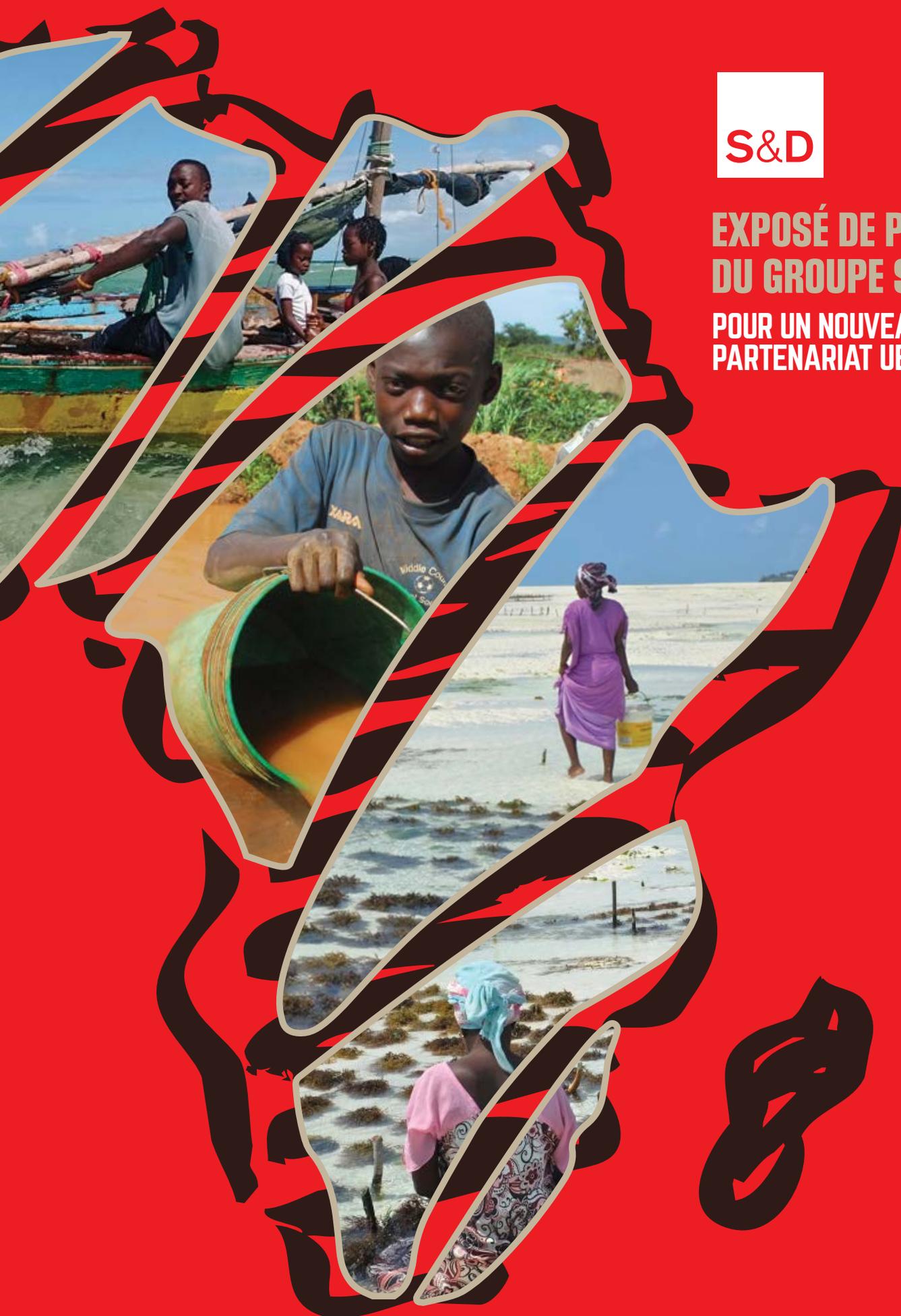


S&D

**EXPOSÉ DE POSITION
DU GROUPE S&D**

**POUR UN NOUVEAU
PARTENARIAT UE-AFRIQUE**





GIANNI PITTELLA

Président du
Groupe S&D

POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT UE-AFRIQUE

Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin – Proverbe africain

Dans notre monde globalisé, le Groupe S&D veut avancer en partenariat avec l'Afrique. Ensemble, en effet, nous pouvons relever les grands défis auxquels nous sommes confrontés ; ensemble, nous irons plus loin.

Beaucoup de choses ont changé depuis le début du millénaire. La mondialisation en cours a révélé de nombreuses vérités ; elle a mis en lumière les responsabilités et les échecs du processus de développement mondial. Dans ce contexte, la « question africaine » émerge comme une incontestable priorité. Aujourd'hui, il n'y a plus d'excuse nationale ou régionale qui tienne pour échapper à l'appel de l'Afrique. Le protectionnisme et les barrières ne sont plus de mise. Il faut faire de nouveaux choix stratégiques.

Dès lors, l'Afrique est devenue une priorité politique de notre Groupe, et nous avons élaboré une nouvelle stratégie en conséquence. Notre Groupe est uni autour de cette stratégie, car elle procède de nos plus profondes convictions progressistes. Nous l'avons déclinée en quelques grands objectifs : promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance ; partenariat en matière de migration ; développement inclusif ; traitement des causes fondamentales de la violence et du terrorisme au-delà de l'aspect purement sécuritaire ; accroissement de l'investissement dans la prévention, la médiation et la résolution de conflits ; orientation des relations commerciales vers la croissance et le développement durables.

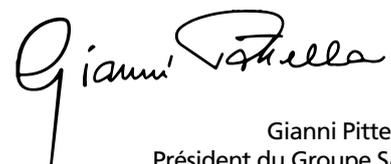
Récemment, l'Afrique a été pour nous le sujet d'un grand succès, celui de la lutte contre les minerais des zones en conflit, menée au Parlement européen et au-delà. Et nous allons poursuivre dans cette direction ! Le cap est donné : toute révision de cette législation permettra d'en étendre la portée à d'autres ressources naturelles réputées alimenter des conflits.

Par ailleurs, le cap est aussi donné en ce qui concerne d'autres immenses défis, comme les migrations, que nous voyons comme une opportunité pour le développement. À cet effet, nous avançons des propositions concrètes concernant l'ouverture par l'UE de canaux sûrs et légaux pour les migrants de main d'œuvre, l'intégration de la coopération au développement aux politiques migratoires, la réduction des coûts des envois de fonds des travailleurs émigrés à moins de 3 % et le renforcement des organisations de la diaspora. En bref, il s'agit d'abattre les murs pour mettre en place une gestion claire et humaine des flux migratoires, afin de mettre fin à la traite des êtres humains et à l'exploitation de personnes vulnérables à cause de leur situation irrégulière.

Dans le même esprit, nous avons élaboré des propositions concrètes pour intégrer l'Afrique à l'économie mondiale. Des initiatives pour des financements innovants peuvent être réalisées en synergie avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et d'autres organismes financiers, dans le respect de la transparence, des objectifs de développement durable et des droits de l'homme. Dans ce contexte, la BEI et les autres institutions financières devront assurer la responsabilisation des acteurs, la qualité des investissements et la transparence.

Nous voulons également que l'Afrique soit un partenaire et un bénéficiaire de la politique énergétique européenne. De même, nous considérons le continent africain comme un allié clé de la lutte contre le changement climatique.

Nelson Mandela a dit : « Cela paraît toujours impossible, jusqu'à ce que ce soit fait ». Alors, faisons-le !



Gianni Pittella,
Président du Groupe S&D

POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT UE-AFRIQUE

L'Afrique est au cœur de notre planète mondialisée. Or, si ce continent est souvent abordé purement du point de vue des problèmes mondiaux, il figure aussi parmi les principaux créateurs d'opportunités nouvelles. Il est temps d'abandonner l'ancienne vision de l'Afrique, focalisée sur la pauvreté, l'instabilité et les conflits, et d'adopter une conception plus positive et plus constructive, qui reflète les nouvelles réalités de ce vaste continent en mutation rapide.

Africains et Européens partagent une histoire commune, riche en réalisations – mais aussi en souffrances et en douleur. Confrontés aux mêmes défis mondiaux, nous pouvons collaborer pour un avenir meilleur. Nous partageons la même conception de la paix, de la sécurité,

de la prospérité et de la justice sociale. Mais nos vues divergent souvent en matière d'initiatives et de politiques concrètes. Les relations entre l'Afrique et l'Europe ont été trop longtemps soumises aux préoccupations et aux intérêts européens, et cela doit cesser.

L'Europe est confrontée à une crise des réfugiés sans précédent dans les temps modernes. La réponse européenne à cette crise doit se fonder sur la solidarité entre les États membres de l'UE, mais aussi sur une stratégie proactive de coopération étroite avec les pays d'origine, de transit et de destination en Afrique, afin de s'attaquer aux causes fondamentales des flux migratoires. On ne peut plus ignorer les défis politiques et économiques auxquels sont confrontés de nombreux pays

africains : les conflits et la violence, l'absence de liberté politique, la pauvreté et les inégalités, l'absence d'opportunités, les violations des droits de l'homme, la corruption, le changement climatique... Or, certains de ces pays accueillent plus de migrants qu'il n'en arrive en Europe, et ils ont d'urgence besoin de notre aide. Car aussi longtemps que l'Afrique connaîtra des crises migratoires, l'Europe devra aussi y faire face.

L'Afrique est un acteur de plus en plus important sur la scène mondiale et dotée d'un énorme potentiel. De fait, il n'est pas surprenant que l'Afrique devienne une arène importante de la concurrence politique et économique mondiale. Ce potentiel doit s'accompagner par une lutte pour la création



Le Président du Groupe S&D Gianni Pittella et le Lauréat 2014 du prix Sakharov Dr Denis Mukwege



Semaine africaine du Groupe S&D 2016

d'emploi et en distribution équitable de la richesse au sein des sociétés africaines. Et pour ce faire lutter contre les flux financiers illégaux et la corruption. L'UE et ses États membres, non seulement les principaux donateurs mais aussi les principaux investisseurs sur le continent, doivent soutenir ce processus.

Renforcer la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme restent des objectifs clés en Afrique. En conséquence, le Groupe S&D continuera à investir dans ses relations avec les forces politiques démocratiques de ce continent,

particulièrement avec les partis politiques progressistes et les organisations de la société civile qui partagent notre approche progressiste. L'établissement d'un dialogue avec la société civile nécessite un dialogue politique inclusif ainsi que des forums et processus de consultation appropriés. À cet effet, le Groupe S&D salue l'émergence de jeunes mouvements démocratiques comme Balai citoyen au Burkina Faso, Filimbi en République démocratique du Congo ou Y en a marre au Sénégal, pour n'en citer que quelques-uns – et leur apportera son soutien.

Aujourd'hui plus que jamais, l'UE a besoin d'une politique ambitieuse envers l'Afrique, qui se traduise par un authentique partenariat. Ce nouveau partenariat doit être fondé sur des intérêts communs et des valeurs partagées, en particulier les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit et la bonne gouvernance. Désormais, nous devons moins œuvrer pour l'Afrique qu'avec elle, avec l'Union africaine, les organisations régionales, les gouvernements, les autorités locales, la société civile, et ceci doit se faire par un engagement mutuel et partagé.

NOS PRIORITÉS POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT UE-AFRIQUE:

RENFORCER

LA CULTURE DÉMOCRATIQUE ET LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE – AU-DELÀ DES PÉRIODES ÉLECTORALES



S'ENGAGER

AVEC LES PARTIS POLITIQUES PROGRESSISTES, LES JEUNES MOUVEMENTS DÉMOCRATIQUES ET LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUI AFFICHENT UNE SENSIBILITÉ SIMILAIRE, AFIN DE TRANSFORMER LES PAROLES EN ACTES, PAR LE DIALOGUE ET L'ACTION COMMUNE

S'ATTAQUER

À LA FAIM ET À LA MALNUTRITION PAR DES ACTIONS CONJOINTES UE-AFRIQUE, ENTRE AUTRES EN VUE D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AMÉLIORER

LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION AU SUJET DES MIGRATIONS, AFIN DE S'ATTAQUER AUX CAUSES FONDAMENTALES DU PHÉNOMÈNE – ABSENCE DE LIBERTÉ ET D'OPPORTUNITÉS – MAIS AUSSI POUR EXPLORER SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

S'ATTAQUER

AUX RACINES DE LA VIOLENCE ET DU TERRORISME, EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET EN INTENSIFIANT L'INVESTISSEMENT DANS LA PRÉVENTION, LA MÉDIATION ET LA RÉOLUTION DES CONFLITS



OEUVRER

EN FAVEUR D'UN ACCÈS UNIVERSEL À UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GRATUIT ET DE GRANDE QUALITÉ ET À DES SOINS DE SANTÉ, PARTOUT EN AFRIQUE, À L'AIDE D'INVESTISSEMENTS MASSIFS DANS LES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT ET DE SANTÉ





SOUTENIR

LES MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, QUI DOIVENT POUVOIR OPÉRER SANS CRAINTE, SANS RÉPRESSION ET SANS INTIMIDATION, DANS LE PLEIN RESPECT DE LA LIBERTÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ÉMANCIPER

LES FEMMES AFRICAINES, DÉFENDRE LEURS DROITS, PRÉVENIR LA VIOLENCE ET LA DISCRIMINATION À LEUR ENCONTRE—CAR LES DROITS DES FEMMES SONT AUTANT UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS QU'UNE CONDITION DE RÉUSSITE DES SOCIÉTÉS

ÉMANCIPER

LES JEUNES PAR DES ACTIONS COORDONNÉES ENTRE PARTENAIRES AFRICAINS ET EUROPÉENS – EN EFFET, LES JEUNES AFRICAINS PEUVENT FAIRE LA DIFFÉRENCE DANS LA RÉPONSE AUX DÉFIS MONDIAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX

FAIRE

DU COMMERCE UN INSTRUMENT POUR DES PARTENARIATS AUTHENTIQUES AVEC L'AFRIQUE, QUI RENFORCE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

METTRE

FIN À L'EXPLOITATION ILLÉGALE DES RESSOURCES NATURELLES DE L'AFRIQUE, EN INSTAURANT PLUS DE TRANSPARENCE DES RÈGLES STRICTES DE SURVEILLANCE DE TOUTE LA CHAÎNE DE PRODUCTION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS QUI ARRIVENT EN EUROPE

COMBATTRE

LES FUITES DE CAPITAUX ILLICITES, METTRE FIN À L'ÉVITEMENT FISCAL CHRONIQUE, RÉDUIRE LE COÛT DE L'ENVOI DE FONDS PAR LES TRAVAILLEURS ÉMIGRÉS, QUI JOUE UN RÔLE ESSENTIEL DANS LES ÉCONOMIES ET LES SOCIÉTÉS AFRICAINES



COOPÉRER

EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET FAIRE DE L'AFRIQUE LE LEADER MONDIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACES

1



PARTENARIAT POLITIQUE



Semaine africaine du Groupe S&D 2016

1.1. LE PARTENARIAT POST COTONOU

En dépit de toutes les difficultés, le cadre ACP-UE existant est une réalisation précieuse qui doit être défendue. Dans un monde de plus en plus multilatéral, l'UE doit redéfinir ses relations avec ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en différenciant les régions. En effet, chacune est confrontée à des défis spécifiques et connaît des réalités locales particulières. Si le cadre commun doit s'inspirer d'une série d'éléments universels, des accords régionaux personnalisés en fonction des besoins particuliers des régions partenaires doivent constituer les pierres angulaires de notre partenariat.

Le cadre post-Cotonou constituera la pièce maîtresse des nouvelles relations UE-Afrique. Par conséquent, ce cadre doit être défini en étroite collaboration avec les pays africains et les sociétés civiles des hémisphères Nord et Sud.

La transparence doit être au cœur de ce processus et s'adosser à une dimension parlementaire renforcée.

Le partenariat UE-Afrique après Cotonou doit se fonder sur une stratégie européenne globale, qui recouvre les dimensions politique, économique, sociale et culturelle. Cette stratégie doit viser à la réalisation des objectifs du développement durable du Programme de l'ONU à l'horizon 2030. Elle doit promouvoir la cohérence politique en matière de développement, lutter contre les inégalités et pour la justice fiscale, mettre en œuvre des politiques sociales durables qui garantissent des emplois décents, renforcer la justice sociale à travers l'affectation équitable des ressources. Elle doit aussi promouvoir des stratégies d'urbanisation durable dans les villes africaines en pleine expansion, et, de manière générale une approche fondée sur les droits de l'homme.

1.2. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Le soutien à la démocratisation en Afrique, c'est-à-dire à une culture démocratique au-delà des périodes électorales, reste une priorité du Groupe S&D. L'Afrique subsaharienne a connu récemment une série de manifestations de meilleure gouvernance, comme les transitions pacifiques au Nigeria et au Burkina Faso. À l'heure actuelle, près de 400 millions d'Africains subsahariens bénéficient des réformes démocratiques réalisées dans leur pays, alors qu'il y a un demi-siècle, ils n'étaient que 2,5 millions. Toutefois, l'instabilité politique, les régimes autoritaires, la violence et le terrorisme sévissent encore dans de nombreux pays africains.

Dans ces conditions, le Groupe S&D soutient les acteurs démocratiques (institutions politiques, partis politiques et société civile) qui œuvrent pour l'instauration d'une vraie démocratie, pour la création

d'espaces politiques ouverts, pour la consolidation de l'État de droit et pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Afrique. La participation, la crédibilité électorale et la responsabilisation grâce à des élections libres et équitables constituent les instruments clés pour assurer la stabilité des pays africains. Pendant des années, parfois des décennies, des régimes autoritaires et la corruption ont engendré des restrictions en matière de sécurité et d'opportunités d'emploi et ont empêché la population d'avoir un accès suffisant à la nourriture, aux soins de santé et aux installations sanitaires. La démocratie et la bonne gouvernance restent des points cruciaux à l'ordre du jour d'une Afrique qui se veut « gouvernée démocratiquement et débarrassée des conflits ». Le Groupe S&D est aux côtés de l'Union africaine pour atteindre cet objectif.

1.3. DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Le Groupe S&D condamne avec force et appelle à la libération immédiate des militants des droits de l'homme ainsi que des prisonniers politiques détenus dans de nombreux pays africains. Certaines législations actuelles constituent un autre sujet d'inquiétude, celles, par exemple, qui limitent les investissements provenant d'organisations non gouvernementales (ONG) étrangères ou qui réduisent l'espace d'intervention de la société civile. Le Groupe S&D continue de rappeler les gouvernements d'Afrique et du monde entier leur obligation de promouvoir et de soutenir la liberté des médias, les activités de la société civile et le travail des militants des droits de l'homme. Les autorités doivent permettre à ces acteurs d'opérer sans crainte, sans répression et sans intimidation.

Nos interventions sur ces questions continueront à s'appuyer sur les résolutions du Parlement européen relatives aux violations des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

Dans le même esprit, il faut traiter en lien avec l'Afrique, les questions économiques et environnementales des droits de l'homme. L'UE peut jouer un rôle important à cet égard, en assurant le respect, par les entreprises actives sur le continent ou qui en exploitent les ressources, des normes de diligence raisonnables définies par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et par les principes directeurs des Nations Unies en matière de relations commerciales et de droits de l'homme.

Par ailleurs, le Groupe S&D soutient pleinement tous les efforts qui visent à protéger et promouvoir les droits des enfants en Afrique et au-delà. Il s'agit en particulier de l'accès à l'eau, aux installations sanitaires, aux soins de santé et à l'enseignement ; de la rééducation et la réintégration des enfants soldat ; de la lutte contre le travail, la torture, la sorcellerie, la traite, le mariage et l'exploitation sexuelle des enfants. Le Groupe S&D est fermement convaincu que le fait d'assurer l'accès à l'enseignement aux enfants piégés dans des urgences humanitaires – particulièrement dans les zones en conflit et les camps de réfugiés – est un élément clé pour assurer l'avenir de ces générations, qui risquent d'être perdues en raison de catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

En outre, nous soulignons la nécessité de tenir un registre des naissances sur le continent africain. En effet, 37 % des 230 millions d'enfants du monde de moins de cinq ans et dépourvus de certificat de naissance vivent en Afrique subsaharienne. Or, la société refuse un statut légal à tout enfant dépourvu de certificat de naissance. Cela les rend invisibles, et vulnérables à la criminalité et à l'exploitation. De plus, cette situation les prive du droit à l'instruction, à l'autodétermination et à l'autoréalisation. En conséquence, le Groupe S&D demande l'inscription dans un registre de tous les enfants nés en Afrique et sur tous les autres continents.

Par ailleurs, le Groupe S&D continue à demander la réalisation effective des objectifs de la Plateforme de Pékin relatifs à l'accès à l'enseignement et à la santé, qui sont des droits fondamentaux. Les politiques relatives au planning familial, à la santé des mères, à l'accès à la contraception, aux services de santé sexuelle et génésique et au soutien psychologique (cruciaux pour sauver des vies de femmes et pour aider les femmes victimes de viol ou de mutilations génitales à reconstruire leurs vies), doivent constituer le noyau dur du partenariat de l'UE avec l'Afrique. Le Groupe S&D se montre très préoccupé par la persistance, en Afrique, de lois et de pratiques discriminatoires, et d'actes de violence motivés par l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Dans le même esprit, il faut suivre de près la situation des personnes et communautés LGBTI dans les pays africains où une législation anti-LGBTI est en vigueur.





Mission d'observation électorale de l'Union Européenne (Zambie)

1.4. DROITS DES FEMMES ET ÉMANCIPATION

L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes ont toujours été des valeurs fondamentales du Groupe S&D. Or, parmi les 1,3 milliards de personnes qui vivent dans la pauvreté à l'échelle mondiale, 70 % sont des femmes dont un grand nombre habitent sur le continent Africain. Ces femmes et leurs enfants sont les premières victimes des conflits, des déplacements forcés et des maladies. Le Groupe S&D est convaincu que l'émancipation des femmes n'est pas seulement une question de justice et de droits de l'homme, mais qu'elle accroît la réussite des sociétés qui la mettent en œuvre. Dans cet esprit, l'émancipation sociale, économique et politique des femmes reste une priorité pour le Groupe S&D dans le cadre du dialogue et de la coopération UE-Afrique. Pour preuve, les efforts réalisés visant à un équilibre au sein des parlements du Cap Vert, d'Afrique du Sud et de Tanzanie, font de ces pays aujourd'hui des modèles en la matière.

En tant qu'Africains et Européens, il est de notre devoir de faire en sorte qu'aucune jeune fille et aucune femme ne soit soumise à aucune forme de violence ou de discrimination. Pour cela, nous devons appliquer le plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UE pour la période 2016-2020. Il s'agit de garantir le respect des droits des femmes et des jeunes filles, surtout dans les conditions les plus extrêmes. Les victimes de viols et de violences sexuelles en temps de guerre doivent recevoir l'aide médicale appropriée, avortement compris, et il faut mettre fin à l'impunité des auteurs de ces crimes. Par ailleurs, le Groupe S&D souligne, une fois de plus, la nécessité de prévoir un accès à l'enseignement pour les jeunes filles dans les camps de réfugiés, zones de conflit et régions d'extrême pauvreté et de crises environnementales, entre autres en Afrique.

Le Groupe S&D estime que l'autonomie des femmes est une des manières de contrer l'extrémisme. Dans certains pays africains, les pratiques inhumaines des mutilations génitales féminines restent présentes, tandis que de nombreuses jeunes filles continuent à subir des mariages forcés avant l'âge adulte. Les pays concernés doivent réviser leur législation afin d'en éliminer la violence à l'égard des femmes, mettre hors la loi les mariages enfantins et mettre en œuvre des mécanismes favorisant l'égalité des sexes. Le fossé persiste entre les engagements et les investissements dans l'égalité des sexes et les droits des femmes en Afrique. En conséquence, le Groupe S&D demande que, dans le contexte des relations UE-Afrique, plus d'investissements soient affectés à l'émancipation des femmes et aux politiques et réglementations favorables à l'égalité des sexes.

1.5. PAIX, SÉCURITÉ ET STABILITÉ

Alors que l'exclusion et les inégalités restent des facteurs clés qui alimentent les troubles sociaux violents et le terrorisme en Afrique, les approches sécuritaires n'ont pas produit les résultats escomptés, en dépit d'énormes investissements en la matière. En conséquence, le Groupe S&D continue à demander l'accroissement des ressources dédiées au développement inclusif en Afrique. En effet, nous restons convaincus que la paix et la sécurité, d'une part, et le développement inclusif, de l'autre, sont étroitement liés. Les femmes, les jeunes, les minorités et d'autres groupes vulnérables doivent être pleinement impliqués dans ce processus.

Le Groupe S&D salue les efforts consentis par l'Union africaine pour réaliser la paix et la sécurité en Afrique. Il appelle l'UE à continuer à soutenir ces opérations, y compris par la formation et l'équipement. Nous demandons l'intensification de l'investissement dans la prévention, la médiation et la résolution des conflits, particulièrement dans la prévention des

génocides et atrocités de masse. Nous demandons également la poursuite du renforcement du rôle de l'Union africaine sur tout le continent. Dans l'optique d'une gestion efficace des situations d'après conflit, le Groupe S&D demande des enquêtes approfondies sur les responsabilités de l'ensemble des actes criminels commis dans le cadre des missions militaires dirigées par l'UA ou l'ONU, et en particulier, les responsabilités des violences sexuelles. Nous demandons à l'UE de prendre l'initiative, à l'ONU, afin de veiller à la mise en œuvre appropriée, y compris en Afrique, de la résolution 2272 du Conseil de sécurité de l'ONU. Adoptée récemment, celle-ci concerne la lutte contre l'exploitation sexuelle par les forces de maintien de la paix de l'ONU. Le Groupe S&D demande de cesser l'exportation d'armes, au cas où ces armes seraient utilisées à d'autres fins que d'assurer la sécurité d'un gouvernement démocratique.

Le Groupe S&D salue la résolution 2242 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité.

Cette résolution met l'accent sur les femmes dans le cadre de l'extrémisme violent, la sécurité, le changement climatique et les migrations. Nous demandons que de véritables efforts soient déployés pour appliquer ce programme à tous les aspects des opérations de maintien de la paix. Nous rappelons l'importance du leadership et de l'implication des femmes dans la résolution de conflits en général, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Groupe S&D demande davantage d'efforts pour assurer une participation significative des femmes à la prévention et la résolution de conflits en Afrique, y compris dans les négociations de paix et les processus de consolidation de la paix, et ce à tous les niveaux des institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux. Dans le même esprit, nous saluons la récente résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU, concernant la jeunesse, la paix et la sécurité, qui accorde une attention particulière au rôle et au potentiel des jeunes dans ce contexte.





Semaine africaine du Groupe S&D 2016

1.6. TERRORISME

Le terrorisme est une menace mondiale. Nous l'avons constaté récemment en Europe, avec les attentats terroristes de Paris et Bruxelles, et nous l'avons aussi constaté en Afrique, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Mali, au Nigeria et en Somalie, particulièrement dans les régions les plus pauvres et où l'absence de gouvernement effectif est la plus marquée.

Face à la dangerosité croissante du monde, il est impératif de s'attaquer aux causes fondamentales du

terrorisme et de la radicalisation, identiques sur nos deux continents. Il est crucial de nous concentrer sur les perspectives réelles offertes aux jeunes par l'enseignement et l'emploi, sur la promotion de la justice sociale et de l'inclusion, la lutte anticorruption, le renforcement du judiciaire, la mise en œuvre de réformes de sécurité efficaces (y compris dans les domaines du renseignement et de l'échange d'informations avec et entre pays africains) moyennant une assistance technique de l'UE, l'élaboration d'un cadre global de mise en œuvre, en

Afrique, d'instruments antiterroristes propres à l'Union africaine et à la communauté internationale.

Le terrorisme nécessite une réponse mondiale coordonnée. Le Groupe S&D demande l'intensification des efforts mondiaux en la matière. Parallèlement, le Groupe S&D reste pleinement convaincu que la lutte antiterroriste ne peut porter ses fruits, en Afrique et dans le monde, qu'à condition de respecter les droits de l'homme et les normes du droit humanitaire international.

2

PARTENARIAT
ÉCONOMIQUE



2.1. LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Le Groupe S&D souhaite que les Accords de partenariat économique (APE) soient les instruments d'un partenariat, d'un développement durable et d'une intégration régionale authentiques. À cet effet, il rejette fermement l'usage de la coercition ou de menaces d'interdiction d'accès au marché pour obliger les gouvernements à ratifier des accords. Nous nous sommes engagés depuis longtemps à une approche politique cohérente en terme de développement et d'APE, approche à laquelle que le Parlement a décidé de se conformer avant de soutenir un APE, le Groupe S&D cherchera à s'assurer que celui-ci ne

menace aucune industrie naissante, qu'il contribue à la diversification de l'économie locale et qu'il s'accompagne d'une aide immédiate, suffisante et appropriée. Nous demandons également l'intégration à chaque accord commercial d'un chapitre contraignant concernant le développement durable, et dont la mise en œuvre et la surveillance prévoit l'implication totale de la société civile.

Par ailleurs, ces accords ne doivent pas compromettre les niveaux d'ambition, ou se retourner contre eux, dans ce domaine ou dans ceux du travail, des droits de l'homme

et des normes environnementales, comme nous l'avons parfois constaté avec d'autres accords commerciaux. Nous devons éviter que la baisse des tarifs entraîne une baisse des revenus fiscaux pour les États africains. Nous devons, pour cela, prévoir, notamment, un soutien européen à la mise en œuvre de réformes efficaces du système fiscal des pays partenaires concernés. Nous devons aussi faire en sorte que les industries locales et les secteurs informels non inclus dans les APE puissent se développer et prospérer, étant donné le rôle important de ces acteurs dans l'économie africaine, en particulier pour les femmes.



2.2. ACCORDS DE PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE DURABLE

Le Groupe S&D est favorable à la conclusion d'Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) avec des pays africains. Il s'agit d'offrir un soutien financier et technique en échange de droits de pêche dans les stocks halieutiques excédentaires des zones d'exclusion économique des pays partenaires. Nous voulons que ces accords se focalisent sur la conservation des ressources et la durabilité environnementale. Ils doivent soumettre tous les navires de l'UE aux mêmes règles de contrôle et de transparence ; et tous les protocoles des accords relatifs à la pêche doivent comprendre une clause relative au respect des droits de

l'homme. Les APPD doivent garantir une gestion de la pêche fondée sur les principes de l'exploitation et de l'approvisionnement durables. Ils doivent faire en sorte que le développement du secteur de la pêche des pays partenaires soit fondé sur la cohérence entre les politiques relatives à la pêche, à l'environnement, au commerce ainsi qu'à la coopération au développement.

Le Groupe S&D souligne la nécessité de soutenir le développement de communautés locales dont les moyens d'existence dépendent principalement de la pêche, le transfert de technologies et de savoir-faire, la gestion des capacités,

les partenariats à parties prenantes multiples et autres investissements au bénéfice de l'industrie de la pêche. Les APPD doivent aussi être l'occasion d'impliquer mieux les femmes dans toute la chaîne de valeur, depuis le financement jusqu'à la transformation et/ou la commercialisation des produits de la pêche, afin de renforcer leur statut économique et social. Par ailleurs, nous demandons la surveillance complète de l'ensemble des soutiens financiers accordés en échange de droits de pêche, tant avant que pendant la durée de vie des accords. Dans cet esprit, nous encourageons l'UE à éviter de négocier des APPD avec des pays où la corruption est acceptée.



2.3. AIDE AU COMMERCE

Pour le Groupe S&D, des instruments comme l'Aide au commerce doivent aider les pays en développement à négocier et mettre en œuvre des accords commerciaux et à en bénéficier. Ces instruments doivent contribuer à l'extension des capacités commerciales des pays en question et à l'éradication de la pauvreté en leur sein. Nous voulons les aider dans le développement de leurs capacités, afin de réaliser une croissance durable et diversifier leurs économies. Par ailleurs, le Groupe S&D souhaite que les réductions tarifaires prévues dans les accords commerciaux avec les pays en développement

soient durablement progressifs, n'accordent pas d'avantages concurrentiels à des produits importés aux dépens d'une production locale et n'aient pas d'effet négatif sur les budgets des pays partenaires. En effet, les accords doivent permettre à ces pays de maintenir leurs services publics vitaux.

Nous pointons, par exemple, la contribution de 6,5 milliards d'euros de l'UE aux pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la période 2015-2020. Cette contribution avait pour but le financement du

commerce, de l'agriculture, de l'infrastructure, de l'énergie et du développement des capacités. Il s'agissait de développer la société civile à l'aide d'un fonds régional adossé à un accord de partenariat économique. En conséquence, nous encourageons les États membres de l'UE à accroître ce soutien et d'autres similaires, afin de répondre aux besoins et demandes locaux et de réaliser ainsi les engagements pris dans le cadre de la coopération au développement. Par ailleurs, le Groupe S&D insiste sur l'affectation de ressources financières suffisantes qui permettent de couvrir la totalité de la période de mise en œuvre.

2.4. SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES GÉNÉRALISÉES

Le Système de préférences généralisées de l'UE (SPG) s'est avéré très utile pour les pays africains bénéficiaires, particulièrement dans le cadre du principe « Tout sauf les armes » destiné aux pays les moins développés. L'accès au marché unique de l'UE, libre de droits et des quotas, assuré par ce système, permet aux pays concernés de générer des revenus additionnels par le commerce international. Ceci contribue aux efforts consentis par ces pays pour réduire la pauvreté, promouvoir la bonne gouvernance et le développement durable. Parallèlement, l'accès au SPG ne doit pas empêcher les pays africains de ratifier des accords de partenariat économique, ni être utilisé pour les mettre sous pression dans ce cadre. Dans certaines conditions, ces accords peuvent constituer des instruments de développement utiles et aider les pays à mieux intégrer leurs économies au marché mondial.

Bien que l'exigence de respect des droits de l'homme fondamentaux et des conventions de l'ONU et de l'Organisation internationale du travail en matière de travail constitue une condition préalable à la signature d'un SGP, dans certains cas nous avons constaté de graves violations des droits fondamentaux. Or, un SGP peut être suspendu en cas de « violation grave et systématique des principes ». En conséquence, il serait utile de préciser la notion de « violation grave et systématique des principes », pour permettre l'application effective de cette clause de suspension. À cet effet, le Groupe S&D a demandé de la part de l'UE un acte délégué. En effet, il est crucial de montrer que l'UE prend au sérieux les violations des droits de l'homme et de la protection environnementale, afin de donner aux pays partenaires africains et autres plus d'incitants à la pleine mise en œuvre des conventions clés.



Mission du Groupe S&D (République Démocratique du Congo) - © DAN

2.5. ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES/PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT

La politique commerciale de l'UE témoigne de son attachement à l'ouverture des marchés européens, en vue de développer le commerce et l'investissement et d'aider les pays africains à créer des opportunités, particulièrement au profit des jeunes qui demandent des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. L'accord signé à Bali en 2013 par l'Organisation mondiale du commerce

(OMC), et particulièrement la section consacrée à la facilitation des échanges, vise à revigorer le système commercial multilatéral, qui reste la meilleure garantie pour un commerce ouvert, libre et équitable, bénéfique tant aux pays développés qu'en développement. Toutefois, cela n'est qu'un premier pas vers le programme de Doha pour le développement (ADD), plus ambitieux.

Le Groupe S&D espère qu'il sera rapidement complété, afin de déverrouiller davantage le potentiel de croissance des pays en développement, en d'Afrique notamment. Le Groupe S&D souhaite également voir le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de l'OMC jouer un rôle crucial dans la surveillance de la réalisation des objectifs de développement de l'ADD.

2.6. CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES RESPONSABLES

Le Groupe S&D est à la tête du combat contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de l'Afrique, comme celles des minerais de conflit. Nous nous battons pour la mise en œuvre complète des systèmes de diligence raisonnables existants et obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement des minerais, matières premières et produits qui arrivent en Europe en provenance d'Afrique et d'autres régions. De plus, nous demandons des normes supplémentaires de diligence appropriée, contraignantes et exécutoires. C'est ce que nos citoyens ont demandé et c'est ce qu'ils attendent. Une diligence raisonnable appropriée relève de la responsabilité des entreprises, et consiste à vérifier et améliorer les pratiques de l'ensemble des partenaires et fournisseurs, afin de garantir le respect des normes en vigueur.

L'existence d'une législation européenne forte, conforme aux directives de l'OCDE convenues à l'échelle internationale en matière de diligence appropriée, et conforme aux Principes directeurs de l'ONU en matière d'entreprise et de droits de l'homme, jouera un rôle clé dans l'amélioration des chaînes logistiques mondiales, ainsi que dans l'amélioration des vies et du bien-être de millions de travailleurs. Cela favorisera la réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que l'émancipation de quelques-unes des populations les plus marginalisées du monde, particulièrement en Afrique.

Le Groupe S&D a mené la bataille contre les minerais des zones de conflit au Parlement européen et au-delà. En 2010, nous avons réussi à obtenir de la Commission européenne de soumettre une proposition de loi en la matière.

Alors que les négociations sur les minerais des zones en conflit sont sur le point d'aboutir, la Commission doit en surveiller effectivement la mise en œuvre et faire en sorte que les États membres de l'UE contrôlent effectivement les normes de diligence appropriée tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe S&D salue cette législation, tout en rappelant que la vaste majorité des guerres, conflits internes et déplacements, y compris en Afrique, proviennent de contestations concernant les ressources naturelles. En conséquence, nous répétons que toute révision de la législation devrait tendre vers l'extension de son application à d'autres ressources naturelles réputées alimenter des conflits, comme les diamants, le jade et le charbon.

2.7. LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE

Le Groupe S&D poursuit la lutte contre la pêche illécite, non déclarée et non réglementée (Illegal Unreported and Unregulated, INN). Proportionnellement, les pays africains souffrent plus de pêche illécite que n'importe quelle autre région du monde. Cette criminalité menace tant l'environnement que les moyens de subsistance des communautés côtières en péril et entraîne une augmentation des migrations. Dans ces conditions, nous demandons l'application stricte de la réglementation européenne concernant la pêche INN, assortie des mesures de contrôle correspondantes, afin de prévenir, contrecarrer et éliminer ces pratiques. L'UE doit aider les pays africains à améliorer leurs capacités de surveillance des activités en mer, à identifier les opérateurs de la pêche INN et à appliquer les sanctions en cas de violation.

Nous saluons l'entrée en vigueur récente de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, conclu par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU, qui facilitera le contrôle et l'identification des bateaux INN.

Le Groupe S&D incite tous les pays côtiers d'Afrique à ratifier cet accord et à refuser aux navires suspectés de pêche illécite l'entrée et la maintenance dans leurs ports. Étant donné que la pêche illécite, non déclarée et non réglementée est un crime mondial, celui-ci nécessite des solutions mondiales et le Groupe S&D veut renforcer la coopération UE-Afrique pour s'attaquer à ce problème.

De plus, dans le contexte du système de préférences généralisé, le Groupe S&D souligne l'importance de la lutte contre la pêche INN dans le cadre du développement durable de l'Afrique. Lors de la prochaine révision de la réglementation SPG, le règlement concernant la pêche illécite, non déclarée et non réglementée pourrait être ajoutée aux conventions que les pays en développement éligibles doivent ratifier et mettre en œuvre effectivement afin d'être qualifiés SPG+ (préférences commerciales additionnelles réservées aux pays qui appliquent les normes internationales dans des domaines comme les droits de l'homme et la bonne gouvernance). Le cas échéant, la non-conformité en matière de pêche INN entraînerait la révocation des privilèges SPG+.



2.8. FUITES DE CAPITAUX ILLICITES, JUSTICE FISCALE ET ENVOIS DE FONDS

L'Afrique perd annuellement plus de 45 milliards d'euros en fuites financières illicites, dues à des systèmes frauduleux conçus pour éviter le paiement d'impôts dans des pays qui figurent parmi les plus pauvres de la planète. Cette fuite de ressources hors d'Afrique entrave les projets de développement et empêche les personnes démunies d'accéder à des services cruciaux. Sur les 50 dernières années, on estime à plus de 900 milliards d'euros les pertes causées au continent africain par les flux financiers illicites. Ce montant équivaut, en gros, à l'ensemble des aides publiques au développement (APD) reçues par l'Afrique durant la même période. En conséquence, le Groupe S&D demande à l'UE de soutenir le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites de l'Union africaine, d'aider les États africains individuels à élaborer et améliorer les institutions de lutte contre le blanchiment, d'aider ces États à mettre en place des systèmes de justice fiscale efficaces, transparents

et progressistes, générateurs de développement durable. Ces systèmes doivent inclure des législations qui visent à mettre fin aux flux illicites, et à créer des organes de renseignement financier et de suivi des activités bancaires.

Le Groupe S&D souligne l'importance cruciale que représente l'attachement de l'UE à l'Afrique sur les questions de fiscalité internationale. Il s'agit d'assurer aux pays africains un soutien approprié pour identifier les défis particuliers auxquels ils sont confrontés, et pour y faire face. À cet effet, la création d'un organe véritablement mondial et intergouvernemental est vitale. Cet organe permettrait à tous les pays d'aborder sur un pied d'égalité la réforme du système fiscal mondial. Pour ce faire, la négociation des traités fiscaux à l'échelle internationale devrait prévoir le traitement équitable des pays en développement, tenir compte des situations particulières et

assurer la distribution équitable des droits fiscaux entre pays d'origine et pays de résidence. Parallèlement, l'UE doit s'attaquer aux pratiques agressives d'évitement et d'évasion en matière fiscale mises en œuvre par les entreprises européennes en Afrique. Et l'UE doit s'assurer que les politiques fiscales européennes internes n'aient pas de retombées négatives sur nos pays partenaires.

En 2009, le G8 s'était fixé les « objectifs 5x5 » : il s'agissait de réduire de 5 points en 5 ans les frais moyens mondiaux des envois de fonds par les travailleurs étrangers. Malgré certains progrès, ces frais restent proches de 8 % à l'échelle mondiale, et de 12 % en Afrique subsaharienne. En conséquence, le Groupe S&D souligne la nécessité de réduire les coûts des versements à moins de 3 %, comme convenu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU.

Mission du Groupe S&D (République Démocratique du Congo) - © DAN



3

PARTENARIAT FACE AUX DÉFIS MONDIAUX ET RÉGIONAUX



3.1. MIGRATIONS

Dans le cadre de la crise des réfugiés qui sévit en Europe et dans notre voisinage, nous avons constaté combien il est crucial d'améliorer la coopération et la coordination avec l'Afrique. Aucune région ou pays ne peut répondre seul au défi des réfugiés. Il faut donc redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes fondamentales des migrations à savoir les conflits et la violence, le manque de liberté politique, la pauvreté et les inégalités, le manque d'opportunités, les violations des droits de l'homme, la corruption et le changement climatique... Afin d'améliorer les conditions de vie des migrants potentiels dans leurs pays d'origine, il faut davantage et de meilleurs emplois pour les jeunes, un enseignement de qualité pour chaque enfant, accélérer l'émancipation des femmes. Par ailleurs, il est important de prévenir les conflits, les génocides et les atrocités de masse, de renforcer les capacités de résilience et d'intensifier l'assistance

et la protection en cas de crise humanitaire. Il nous faut aussi nous occuper de la situation des migrants qui n'ont pas obtenu l'asile en Europe ou qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine, par exemple en leur facilitant un passage sûr.

Le Groupe S&D reste convaincu que les migrations sont une chance pour le développement, en particulier la migration circulaire (personnes qui partent plusieurs fois de leur pays d'origine vers d'autres destinations, généralement pour y travailler). Dans cet esprit, nous exhortons l'UE à développer et renforcer des politiques qui explorent le potentiel de développement des migrations. Il s'agit d'ouvrir des canaux d'accès sûrs et légaux, d'intégrer la coopération au développement dans les politiques migratoires, d'œuvrer à la réduction des frais d'envois de fonds des travailleurs émigrés à moins de 3 % et de renforcer les organisations de la diaspora.

Le Groupe S&D refuse l'utilisation à des fins sécuritaires de l'aide au développement, y compris le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique lancé dans le cadre du sommet de La Valette. Si la création de ce Fonds d'affectation spéciale est la bienvenue, celui-ci ne doit pas servir au renforcement des frontières entre les pays ; au contraire, il doit se concentrer sur la sécurité alimentaire, l'enseignement, l'emploi et la lutte contre le radicalisme. Nous sommes préoccupés par la priorité accordée au retour et la réadmission des immigrés. L'aide au développement ne doit pas constituer un élément de marchandage pour pousser les pays partenaires à accepter le retour des migrants. Parallèlement, on pourrait créer, dans le cadre du budget de l'UE, un nouvel instrument financier pour l'action extérieure dans le domaine des migrations, dans le cadre des objectifs du Fonds Asile, migration et intégration et du Fonds de la sécurité intérieure.



Mission du Parlement Européen (Kenya)

3.2. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Si certains aspects de la pauvreté en Afrique ont disparu au cours des 15 dernières années, les problèmes restent gigantesques. En effet, 75 % des pays les plus pauvres du monde, soit des millions de personnes qui subsistent avec moins de 1,25 dollars US par jour, se trouvent sur le sol africain. Le Groupe S&D œuvre pour l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Il lutte contre les inégalités, promeut le développement durable inclusif et une croissance économique focalisée sur les populations et l'amélioration de la vie des plus pauvres – que ce soit en Afrique ou au-delà.

La réalisation des 17 Objectifs du développement durable (ODD) mis en avant par ce Programme à l'horizon 2030, revêt une importance critique. En effet, la nature universelle du Programme exige des efforts à tous les niveaux, national, régional ou international. Les trois dimensions – sociale, économique et environnementale – ainsi que l'interdépendance des ODD doivent pleinement intervenir dans les actions externes et internes de l'UE et de ses États membres, ainsi que dans les plans nationaux des pays africains. En conséquence, il est crucial de surveiller et de suivre le Programme dans son ensemble, et chaque objectif de développement durable en particulier, afin d'en assurer la réalisation effective.

Les droits de l'homme, la non-discrimination et l'égalité des sexes doivent constituer le fondement de la mise en œuvre du Programme 2030. De même, nous devons nous imposer comme principe directeur, tant en Afrique qu'en Europe, que personne ne soit exclu. Il est capital de s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités et de lutter contre le changement climatique. Il faut réaliser des ajustements structurels pour garantir une meilleure distribution du pouvoir et des ressources. Dans cette optique, le Groupe S&D appelle les parlements et la société civile à s'impliquer davantage dans ces processus, car la responsabilisation est importante.

La mise en œuvre efficace du Programme 2030 nécessite non seulement une politique d'évolution vers le développement durable, mais aussi des ressources financières suffisantes. Les pays de l'UE doivent respecter leur engagement d'affecter 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Parallèlement, la lutte contre les flux financiers illicites et l'élaboration de systèmes fiscaux solides, efficaces et justes doivent rester prioritaires. Pour leur part, les pays africains doivent mobiliser leurs ressources intérieures, y compris privées.

Les pays les plus vulnérables et les moins développés nécessitent une attention particulière : le Groupe S&D souhaite que les donateurs consacrent entre 0,15 % et 0,2 % de leur RNB à l'aide à ces pays.

D'ici 2050, 80 % de la population mondiale vivra en zone urbaine – notamment dans les métropoles africaines en pleine expansion – le Groupe S&D souligne la forte connexion entre urbanisation et développement durable. Les résultats de la conférence Habitat III, qui se tient en octobre 2016 à Quito (Équateur), consacrée au logement et au développement durable, ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre réussie du Programme 2030.

Dans le contexte de ce Programme, la sensibilisation et l'information fiable du public sont également critiques aux plans internationaux, régionaux et nationaux, tant en Afrique qu'en Europe. Il est donc indispensable de renforcer la capacité de collecte de données et de calcul statistique des pays africains, pour assurer la mise en œuvre et le suivi fructueux du Programme 2030.





Mission du Groupe S&D (Soudan) - © DAN

3.3. AGRICULTURE ET PÊCHE DURABLES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ALIMENTATION

La lutte contre la faim et la malnutrition, et la création d'une agriculture et d'une pêche durables nécessitent des efforts conjoints de l'Afrique et de l'Europe. Réduire la faim à taux zéro à l'horizon 2030 doit être une priorité mondiale : aucun enfant ne devra plus mourir de faim ou souffrir de malnutrition. Dans cet esprit, le Groupe S&D salue la conclusion du partenariat de recherche et d'innovation entre l'UE et l'Afrique au plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable.

L'agriculture et le pastoralisme sont étroitement liés à la sécurité alimentaire, l'accessibilité des services sociaux en zone rurale et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Pour cela, il faut s'efforcer au maximum de prévenir la spéculation abusive sur les aliments de base et les marchés agricoles. En effet, cette spéculation provoque l'instabilité des prix des denrées alimentaires et met hors de prix les aliments de base pour les consommateurs, sans pour autant bénéficier aux producteurs. En conséquence, la promotion de la production africaine locale, l'investissement dans les entreprises familiales et les petites exploitations, surtout celles tenues par les femmes,

le développement des capacités de production et la facilitation de l'accès au financement doivent être des priorités.

L'amélioration de la nutrition générale, et celle des plus vulnérables en particulier, les femmes et les enfants, nécessite des réformes spécifiques comme la bio fortification, des politiques de fortification et de nutrition ainsi qu'une réponse à la malnutrition. À cet égard, le Groupe S&D souligne les engagements existants dans le contexte de coopération entre pays, soit sous l'égide du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PPDAA) et ses cadres de mise en œuvre régionale, soit sous l'égide de l'initiative Renforcement de la nutrition (SUN) en ce qui concerne les politiques relatives à la nutrition.

La pêche durable joue un rôle clé en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Or, 25 % du poisson pêché par les flottes de l'UE le sont hors des eaux communautaires, dont une large part dans les eaux africaines. La dimension extérieure de la politique de la pêche de l'UE doit contribuer au développement des secteurs locaux de la pêche ainsi qu'à la protection des communautés locales de pêcheurs en Afrique.

Par ailleurs, la pêche durable est une manière de supprimer certaines causes fondamentales des migrations et des exodes. La compensation financière prévue par l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable comprend un montant réservé au soutien sectoriel. Il s'agit de renforcer la capacité du pays partenaire à gérer sa pêche de manière durable. Le Groupe S&D demande l'extension de ces politiques, ainsi que leur application en toute transparence.

L'accaparement de terres est un autre problème croissant et qui concerne directement les droits des populations africaines locales. Les gouvernements, les entreprises transnationales ou nationales et les investisseurs individuels doivent respecter l'exploitation traditionnelle des terres par les petits exploitants et par les [pastoraux/bergers ?]. Ils doivent faire en sorte que les investissements dans l'agriculture aboutissent à de réels progrès dans les zones rurales et ne violent pas les droits à la terre. Le Groupe S&D demande une législation stricte concernant les acquisitions de terres, tant au niveau national qu'international, afin d'accroître la transparence des systèmes et d'éviter les pratiques abusives.

3.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE

Les pays en développement, africains pour un grand nombre, sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique qui induit famines, migrations forcées, nouveaux conflits – ou aggravation des conflits existants. Le Groupe S&D demande l'alignement effectif de la coopération au développement de l'UE sur la lutte contre le changement climatique. Il s'agit de développer la résilience et de réduire la vulnérabilité des populations locales en la matière et d'augmenter la capacité de ces populations à prévenir et réduire les risques de catastrophe. Les objectifs premiers du développement durable et de la politique de développement de l'UE seront compromis si l'UE, ses États membres et les autres acteurs internationaux ne réalisent pas les promesses faites à la COP21 à Paris en 2015.

Le Groupe S&D demande une plus grande synergie entre la coopération au développement et l'action humanitaire, dans les domaines, entre autres, de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe naturelle.

Cette synergie doit être un élément constant et systématique de la politique de développement de l'UE. Celle-ci doit aussi bien tenir ses promesses en matière de respect climatique et de résilience de la coopération au développement, que ses engagements financiers en matière de climat. Nous avons une grande responsabilité dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars US à l'horizon 2020, et nous devons faire en sorte que tous les pays de l'UE y contribuent de manière équitable et équilibrée. Pour accroître la résilience climatique et les capacités d'adaptation de l'Afrique, il est capital de disposer des ressources appropriées.

Aujourd'hui, seul un Africain sur trois a accès à l'électricité. Les capacités hydrauliques, géothermiques, solaires et éoliennes de ce continent sont largement sous-exploitées. Le bois intervient à 40 % dans la consommation énergétique de l'Afrique, ce qui induit une déforestation dramatique de certaines régions.

Pourtant, l'Afrique présente un immense potentiel dans le domaine des énergies renouvelables. Celles-ci pourraient alimenter la croissance et le développement du continent, réduire sa dépendance aux carburants fossiles ainsi que sa vulnérabilité aux fluctuations des prix de l'énergie.

Il faut considérer les énergies renouvelables comme un élément clé du développement africain, l'accès à des services énergétiques modernes est une condition du développement durable. Le Groupe S&D suggère que l'Afrique bénéficie du soutien de l'UE pour devenir un leader mondial de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables et efficaces. L'accès à l'énergie pour l'ensemble des Africains à l'horizon 2030, doit devenir un objectif prioritaire. En conséquence, le Groupe S&D salue le partenariat stratégique UE-Afrique dans le secteur de l'énergie (AEEP), l'Initiative Énergie durable pour tous (SE4All) de l'ONU, et l'objectif durable n°7 sur l'énergie abordable et propre pour tous – et appellent à une mise en œuvre réussie de ces initiatives.





2016
week
Africa

S&D for Africa



www.sd4africa.eu

3.5. PARTENARIAT AVEC LA JEUNESSE AFRICAINE

Les tendances démographiques du continent soulignent l'importance du rôle que doivent jouer les jeunes dans la confrontation aux défis mondiaux et régionaux dans le contexte des relations UE-Afrique. En effet, les jeunes disposent d'un immense potentiel de développement de leurs sociétés, de renforcement de la démocratie et de l'État de droit, de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et d'innovation dans le domaine économique et les services publics. Le Groupe S&D est fermement convaincu que la création d'opportunités pour la jeunesse africaine doit être une pierre angulaire du renouveau du partenariat UE-Afrique. Les questions relatives à la jeunesse ne doivent pas être perçues comme un domaine politique distinct, mais être intégrées à tous les domaines de la coopération UE-Afrique. Toutefois, les actions et les progrès en la matière doivent être coordonnés et suivis à l'aide d'un mécanisme approprié cohérent, adossé à un plan pour les jeunes Afrique-UE.

Le chômage des jeunes Africains atteint un niveau de crise. Si la jeunesse est une source potentielle clé de développement économique du continent, de nombreux jeunes – dont près de 15 millions accèdent chaque année aux marchés du travail des pays africains – sont incapables de trouver un emploi, soit parce qu'il n'y en a pas, soit parce que leurs compétences ne correspondent pas aux besoins et exigences des employeurs. Parallèlement, de nombreux jeunes entrepreneurs africains sont limités par l'instabilité politique et sociale, et/ou l'accès au crédit, aux terres ou à des structures qui améliorent la productivité. En conséquence, le Groupe S&D demande que l'enseignement supérieur gratuit pour tous devienne une priorité politique de notre partenariat avec les jeunes Africains. L'acquisition de compétences TIC, les programmes actifs de formation aux marchés du travail et de ses opportunités, la formation professionnelle, la formation à l'entrepreneuriat à l'aide de nouveaux modèles

d'enseignement, la participation active des jeunes Africains aux structures de gouvernance, en particulier les processus locaux de décision et de développement, dans leurs pays respectifs sont autant de priorités

L'émancipation des jeunes ne doit cependant pas se faire au détriment des personnes âgées en risque de pauvreté et d'exclusion en raison de leur âge. Dans de nombreux pays africains, de systèmes de sécurité sociale et de prévoyance appropriés n'existent pas. Les intérêts et les droits des personnes âgées doivent être respectés et protégés. En conséquence, l'émancipation des jeunes doit faire partie d'une approche intégrée qui met l'accent sur la solidarité, les responsabilités et les devoirs intergénérationnels, afin d'éviter les tensions entre générations et de permettre à l'ensemble des Africains, jeunes ou vieux, une vie décente.

3.6. ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

Bien que l'accès à l'éducation en Afrique se soit significativement amélioré au cours des 15 dernières années, l'Afrique subsaharienne reste la région du monde au taux d'alphabétisation le plus faible. L'éducation étant un droit fondamental la mise en place d'un système d'enseignement de grande qualité, inclusif, équitable et gratuit doit être une priorité pour ce continent. La stratégie de l'UE en la matière doit s'aligner sur l'objectif 4 du développement durable, « assurer à tous un enseignement inclusif et équitable de qualité, et promouvoir pour tous les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie. » Le programme mondial d'éducation (le programme Éducation 2030, qui fait partie des objectifs du développement durable de l'ONU), doit être pleinement soutenu en Afrique, par la Déclaration d'Incheon (l'engagement de la communauté éducative envers l'objectif Éducation 2030) et son Cadre d'action.

L'Afrique a besoin d'un changement de modèle en la matière, car on ne peut sous-estimer la nécessité d'augmenter les investissements dans l'enseignement et dans la qualification des enseignants. En conséquence, le Groupe S&D demande le lancement de campagnes d'alphabétisation et d'apprentissage des bases mathématiques pour les pays africains qui ont le plus besoin d'aide en la matière. Ces campagnes devront tenir compte des différences locales. Les conditions clés de la réussite de ces campagnes tiennent à la diffusion des meilleures pratiques, la création de cadres nationaux et régionaux pour les politiques d'alphabétisation, l'incorporation de perspectives de genre dans les politiques d'enseignement formelles et non formelles, la garantie d'égalité d'accès à un enseignement de qualité pour les jeunes filles et les femmes.

L'accent doit être mis en particulier sur les chaînes de valeur, par la promotion de la formation professionnelle. En effet, ce secteur est dramatiquement

sous-développé en Afrique, bien que vital pour le développement de personnel qualifié permettant la diversification des industries.

L'enseignement est essentiel dans les situations d'urgence humanitaire, en Afrique et dans le monde. La campagne EDUCA du Groupe S&D milite, au plan européen et mondial, pour le doublement du financement de l'enseignement dans ces conditions. Nous demandons aussi la création de « corridors de l'enseignement », accords entre universités européennes et l'Union des universités de la Méditerranée, conçus pour accueillir des étudiants réfugiés des pays en conflit. L'UE doit poursuivre la promotion des échanges universitaires et des systèmes de mobilité avec les pays africains de même que la promotion des aptitudes et compétences TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) en Afrique, pour éviter l'approfondissement du fossé numérique entre nos deux continents.

3.7. ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Il existe des écarts substantiels entre les systèmes de santé des pays africains. L'accès aux soins de santé des personnes pauvres et vulnérables est limité ou inexistant. Les conséquences de cette situation sont apparues au grand jour lors de la récente crise de l'Ebola en Afrique. Le Groupe S&D reste attaché au principe des soins de santé universels en Afrique qui pourra être mis en place par des investissements dans les systèmes de santé. Il s'agit de réaliser l'objectif défini par l'Organisation mondiale de la Santé, d'avoir 4,45 soignants pour 1 000 habitants, et d'offrir à tous les Africains un accès abordable aux médicaments de base.

Toutefois, si investir davantage dans la santé publique est essentiel pour les pays africains, cela reste insuffisant. Il faut aussi améliorer la coordination et la coopération entre pays africains, afin d'éviter les épidémies dévastatrices. Le Groupe S&D demande qu'une attention particulière soit portée aux besoins des personnes handicapées qui souffrent souvent d'exclusion, de marginalisation et de pauvreté dans les sociétés africaines en l'absence de soutiens.

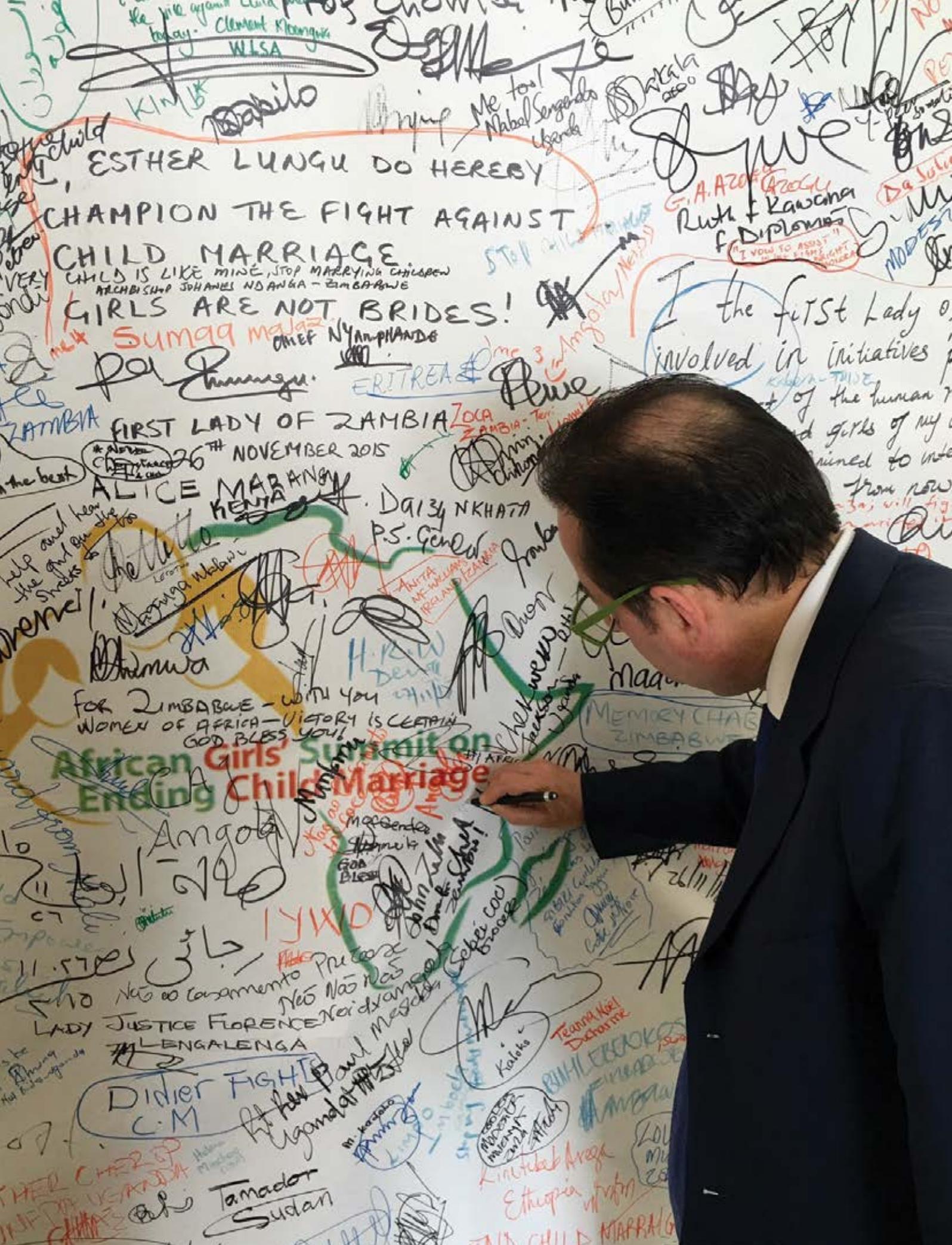
Les femmes en Afrique représentent plus de 50 % de la population du continent. Leur santé a donc des conséquences incommensurables sur le développement africain.

L'accès à la santé et aux droits sexuels et génésiques (DSG), dont le planning familial et l'avortement sûr et légal, est capital pour assurer la croissance durable de la population de plusieurs pays africains. La santé et les droits sexuels et génésiques – non prioritaires aux yeux de nombreux dirigeants africains – sont importants également pour permettre aux femmes et aux jeunes filles d'autodéterminer leurs vies.

En 2015, près de 6 millions d'enfants de moins de cinq ans sont morts en Afrique – dont la moitié aurait pu être sauvés s'il y avait eu accès à des interventions simples et abordables. Le Groupe S&D demande que ces interventions soient disponibles pour tous les enfants, afin de sauver de nombreuses jeunes vies.

Beaucoup a été fait mais beaucoup reste encore à faire.

Grâce à un nouveau partenariat Afrique-UE nous pouvons construire ensemble un avenir meilleur.



A PROPOS DU GROUPE S&D

Le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates (Groupe S&D) est le deuxième groupe politique au Parlement européen. Il compte 189 eurodéputés issus des 28 États membres de l'UE.

Nous sommes partisans d'une société européenne qui favorise l'intégration fondée sur la solidarité, l'égalité, la diversité, la liberté et l'équité. Nous militons pour la justice sociale, l'emploi et la croissance, les droits des consommateurs, le développement durable, la réforme des marchés financiers et le respect des droits de l'homme, pour créer une Europe plus forte et plus démocratique.

Suivez-nous sur:



TheProgressives



socialistsanddemocrats



socsanddems



socsanddems



socsanddems



socialistsanddemocrats

www.socialistsanddemocrats.eu



Groupe de l'Alliance Progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement européen

